

GUIDE DE ROUTE



CHRONO 47
NOUVELLE AQUITAINE
VENDREDI 2 MAI 2025



COUPE DE FRANCE HOMMES N2/N3

CHRONO 47 (NOAQ)

COMPÉTITION

Officiels et engagements	3
Règlementation et lieux pratiques	4-5
Récompenses / Dotations	6
Liste des équipes Hommes N2/N3 engagées	7-8

INFOS PRATIQUES

Carte et profil du parcours	9-10
Itinéraire / Horaires	11
Sécurité	12-13
Site départ/Arrivée	14
Règlement	15-17
Contacts	18
Partenaires	19

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la 4^{ème} manche de Coupe de France N2 et 1^{ère} manche de Coupe de France N3 est représenté par les membres suivants :

- ▶ **Président du Guidon Agenais**
Jean-Marie BERTON
- ▶ **Président du Comité d'Organisation**
GASTOU Catherine

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du Jury	Damien BOIS
Commissaire Technique	Daniel BELLANTONIO
Commissaire 1	Marine MORLAAS
Commissaire 2	Julien COUTANT
Juge à l'arrivée	Bastien LAMUDE
Commissaire moto 1	Nicolas SIGAL
Commissaire moto 2	Mauricette PASCAL
Chronométrateur 1	Anthony VIDAL
Chronométrateur 2	Cyrielle SERVAT

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des structures « National Hommes », les équipes participantes à chaque manche de Coupe de France devront s'engager **OBLIGATOIREMENT** par internet (outil Cicle Web) **au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve via Cicle Web.

La clôture des engagements est fixée au :

Mardi 29 avril 2025 à 20h00

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements de équipes étrangères et des individuelles d'équipes UCI seront traitées par l'organisateur.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE DES CLUBS DE NATIONALE 2-3

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France des clubs, la Coupe de France des Clubs N2/N3 2025 est réservée exclusivement aux clubs de Nationale 2-3.

6 coureurs Elite ou Open 1 devront composer l'équipe ; 5 coureurs tolérés pour les équipes N3.

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC (www.ffc.fr).

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ORGANISATION

L'épreuve « Chrono 47 » est organisée par le Guidon Agenais, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le vendredi 2 mai 2025 à Bruch (47).

RADIO—TOUR

Le service sera assuré par Trueba Sport sur la fréquence 150,1875.

CLASSEMENTS

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le 4ème coureur pour les équipes N2 et sur le 3ème coureur pour les équipes N3 et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.

PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants seront attribués :

PRIX DE COURSE : 1 287 €					
1 ^{ère}	269€	8 ^{ème}	62€	15 ^{ème}	40€
2 ^{ème}	165€	9 ^{ème}	62€		
3 ^{ème}	113€	10 ^{ème}	62€		
4 ^{ème}	103€	11 ^{ème}	40€		
5 ^{ème}	97€	12 ^{ème}	40€		
6 ^{ème}	82€	13 ^{ème}	40€		
7 ^{ème}	72€	14 ^{ème}	40€		

SÉCURITÉ / SECOURS

La sécurité de l'épreuve est assurée par les signaleurs de l'organisation, par des motos sécurité, les escortes gendarmerie ainsi que des gendarmes à postes fixes.

Le service médical sera assuré par les Ambulances AGENAISES et le docteur NIAMKE : 07.86.87.46.12

INFORMATIQUE

La prestation informatique (résultats, transpondeurs, temps intermédiaires) sera assurée par STS : info@stssport.fr

PROTOCOLE

A l'issue de l'épreuve, les équipes suivantes doivent se présenter au protocole :

- ▶ Les 3 premières équipes N2 et N3 Hommes du classement de l'épreuve
- ▶ L'équipe leader de la coupe de France N2 et N3 à l'issue de la manche
- ▶ Le leader du classement général individuel de la coupe de France Hommes N2 et N3 à l'issue de la manche.

ANTIDOPAGE

Bibliothèque municipale - 169 Rte d'Albret - 47 130 Bruch

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

PÉNALITÉS

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

HÉBERGEMENTS

- ▶ Voir livret accueil préparé par l'Office de Tourisme de l'Albret
- ▶ Site officiel du Chrono 47 www.chrono47.fr
- ▶ Office de tourisme de l'Albret
- ▶ Gîtes de France

*** La présentation des équipes se fera dans l'ordre inverse du classement général de la CDF en commençant par les U19 puis les Femmes N2, les Hommes N3 puis N2. L'ordre définitif vous sera communiqué le jour de la permanence.**

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE	
Date	01/05/25
Horaire	A partir de 14h30
Lieu	Espace des Deux Tours - Salle Bourguine de Castillon
REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS	
Horaire	16 h 00
Lieu	Espace des Deux Tours - Salle Bourguine de Castillon
PRÉSENTATION DES ÉQUIPES*	
Horaire	A partir de 16h30
Lieu	Place Bertrand Lamothe
PERMANENCE - Arbitres	
Date	02/05/25
Horaire	A partir de 08 h
Lieu	Espace des Deux Tours - Salle Bourguine de Castillon
DÉPART DE L'ÉPREUVE	
Date	02/05/25
Horaire prévu	13h30
Lieu	Ligne de départ - Allée du Paravis
LOCAL ANTI-DOPAGE	
Lieu	Bibliothèque municipale - 169 Rte d'Albret - 47 130 Bruch

RÉCOMPENSES

Les concurrents suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières équipes N2 et N3 de l'épreuve
- L'équipe N2 et N3 leader de la Coupe de France à l'issue de la manche
- Le leader de la Coupe de France N2 et N3 au classement général individuel à l'issue de la manche.

Les concurrents se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL DE LA COUPE DE FRANCE

Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossard distinctif sous cadre sera remis au leader du classement individuel de la Coupe de France si ce dernier est présent.

Des casquettes de leader seront remises à l'équipe leader du classement évolutif et final par équipes.

La FFC réalisera 3 trophées remis aux trois premières équipes, issus du classement général par équipes de chaque niveau. Ces trophées seront remis sur les dernières manches des Coupes de France de chaque niveau ou sur un autre moment festif réunissant les clubs concernés.

LISTE DES 26 CLUBS N3 HOMMES ENGAGÉS



ANTIBES
ALPES-MARITIMES



ASPTT NANCY
MEURTHE ET MOSELLE



BÉZIERS
MÉDITERRANÉE
CYCLISME



CC VILLENEUVE ST
GERMAIN SOISSONS AISNE



CYCLO CLUB PÉRIGUEUX
DORDOGNE



GRENOBLE METROPOLE
CYCLISME 38



ISSOIRE CYCLISME



ISTRES SPORT CYCLISME



DN LESCAR VS



MARTIGUES
PAYDEN&RYGEL



MORLAIX CYCLISME
PERFORMANCE



PLOUAY CYCLING TEAM



MAILLOT NON FOURNI



SABLE CYCLISME PAYS-
DE-LA-LOIRE



SPORTBREIZH AXEL
ARMOR-LUX

TEAM 74
HAUTE-SAVOIE



TEAM BUFFAZ GESTION DE
PATRIMOINE



TEAM CORREZE SUCHET
NOUVELLE AQUITAINE



TEAM CÔTE DE
GRANIT ROSE



TEAM DEUX-SÈVRES



TEAM ÉLITE ORGA
US ST HERBLAIN



U23 CYCLING PROJECT
GEDZILLA.COM



UC
HAGUENAU



VC
AVRANCHES



VC
LUCÈEN



VCA
ST QUENTIN

MAILLOT NON FOURNI

APOGÉ
CYCLISTE

LISTE DES 17 CLUBS N2 HOMMES ENGAGES



C'CHARTRES
CYCLISME



CR4C
ROANNE



ES TORIGNY CYCLISME



ESEC DOUAI



GSC BLAGNAC
VC 31



MOYON PERCY
MANCHE NORMANDIE



TEAM ADRIS LA CREPE DE
BROCELIANDE - BLC



TEAM LMP - LA ROCHE
VENDEE CYCLISME



TEAM MARNI
N'SIDE



TEAM ULH



TOP16 CYCLISME



UC CHOLET 49



CENTRE DE FORMATION CIC
UC NANTES



UNION CYCLISTE
PÉLUSSIN LOIRE PILAT

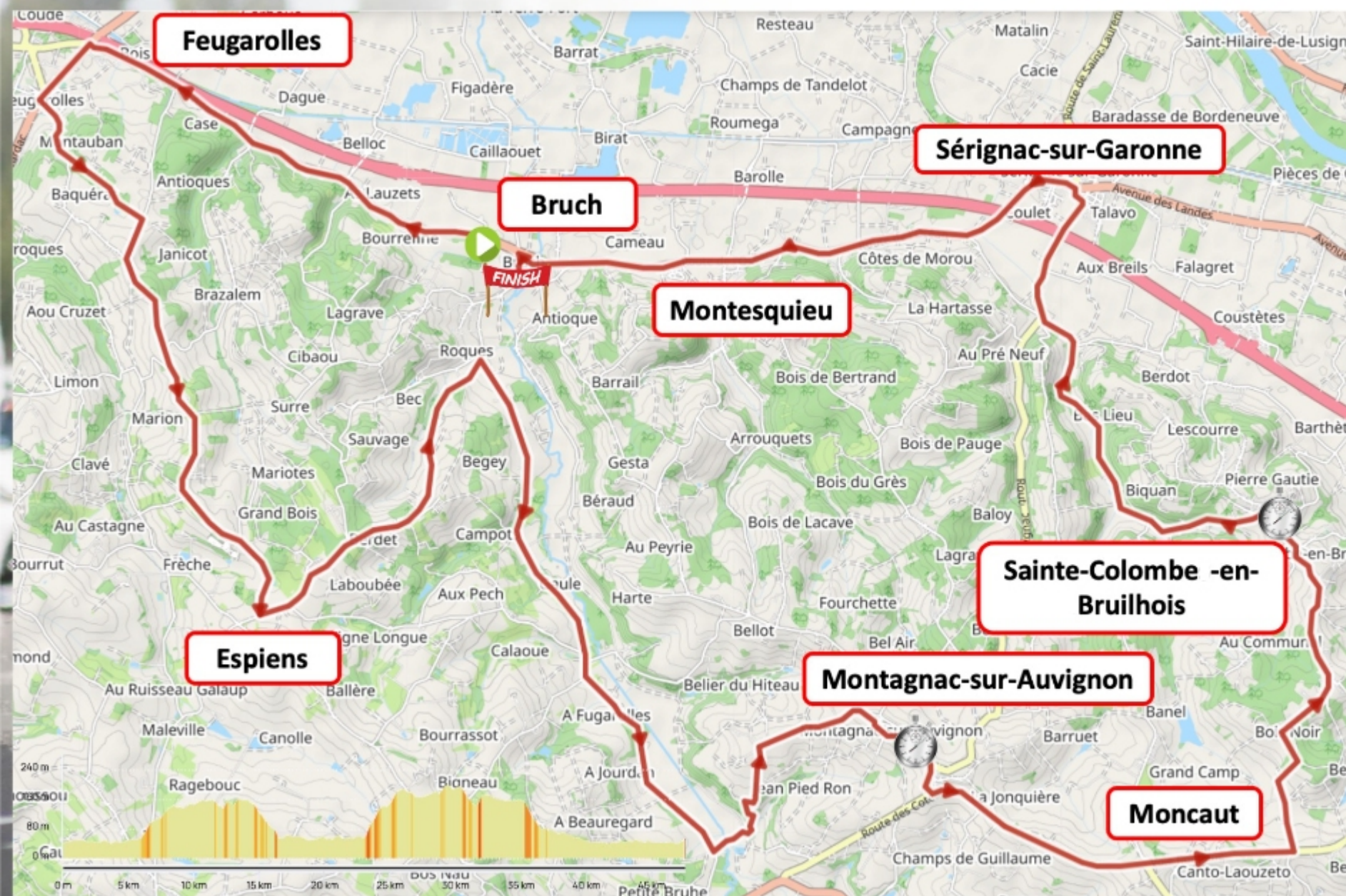


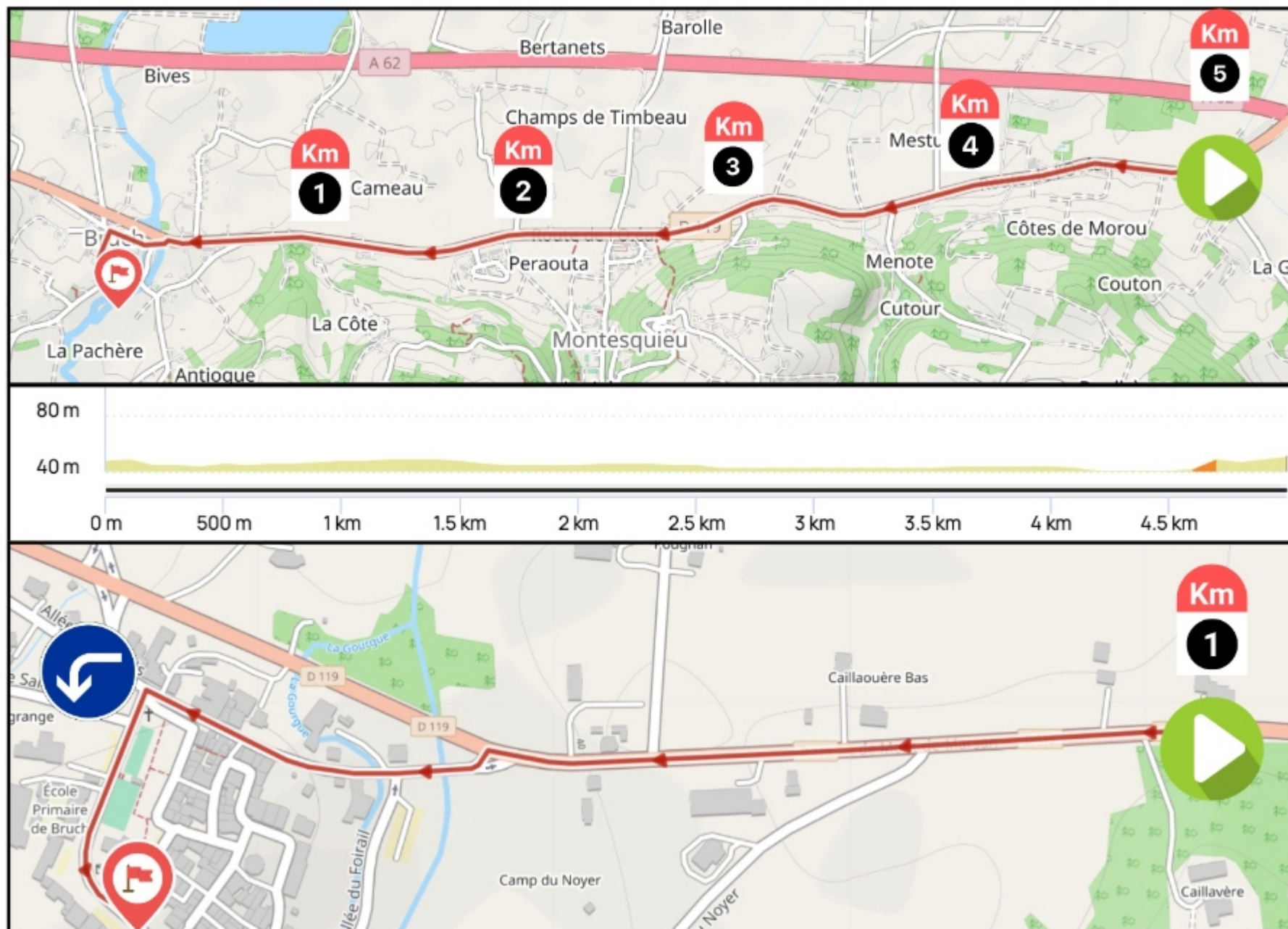
UNION VÉLOCIPÉDIQUE
DE L'AUBE - U.V. AUBE



VELO CLUB DOLOIS







ITINÉRAIRE – Coupe de France Hommes N2-N3

PREMIERE ÉQUIPE

DERNIERE ÉQUIPE

KM PARCOURUS	KM A PARCOURIR	COMMUNES	ITINÉRAIRE	44	46	48	44	46	48
0	47,600	BRUCH	Départ clm/éq – Allée du Paravis	13:30	13:30	13:30	15:45	15:45	15:45
0,200	47,400	BRUCH	Intersection Allée du Paravis / D 119 // Tout droit	13:30	13:30	13:30	15:45	15:45	15:45
5,100	42,500	FEUGAROLLES	Intersection D 119 / D 930 /// Rond-Point /// Serrer à gauche	13:30	13:30	13:30	15:45	15:45	15:51
5,700	41,900	FEUGAROLLES	D 930 /// Terre-plein central	13:37	13:36	13:36	15:52	15:45	15:52
6,000	41,600	FEUGAROLLES	D 930 /// Rond-Point /// Tout droit	13:38	13:37	13:37	15:53	15:51	15:52
6,100	41,500	FEUGAROLLES	Intersection D 930 / Rte d'Espiens /// Virage gauche 90° /// Route étroite	13:38	13:37	13:37	15:53	15:52	15:52
7,900	39,700	FEUGAROLLES	Rte d'Espiens /// Serrer à droite	13:38	13:37	13:37	15:53	15:52	15:54
12,900	34,700	ESPIENS	Intersection Rte d'Espiens / D 136 /// Virage épingle gauche	13:40	13:39	13:39	15:55	15:52	16:00
16,900	30,700	BRUCH	Intersection D 136 / D 287 /// Virage droite	13:47	13:45	13:45	16:02	15:54	16:05
23,000	24,600	CALIGNAC	Intersection D 287 / C3 /// Virage gauche /// Route étroite /// Pont	13:52	13:50	13:50	16:07	16:00	16:12
26,000	21,600	MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Intersection Rte de l'Auvignon / C1 /// Serrer à droite /// Ralentisseur x2 Temps intermédiaire	14:00	13:58	13:57	16:15	16:05	16:16
27,000	20,600	MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Intersection D 286 / D 7 /// Virage gauche	14:04	14:02	14:01	16:19	16:13	16:17
31,100	16,500	MONCAUT	Intersection D 7 / D 296 /// Virage gauche /// Route étroite	14:05	14:03	14:02	16:20	16:17	16:22
34,900	12,700	SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS	Intersection Rte du Bois noir / Rue de Palisse (D 296) /// Prendre à gauche /// Ralentisseur Temps intermédiaire	14:16	14:13	14:11	16:31	16:28	16:26
35,500	12,100	SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS	Intersection Rue de Palisse / Rte du Vallon de Jourdain /// Serrer à gauche	14:16	14:13	14:11	16:31	16:28	16:27
39,100	8,500	SÉRIGNAC	Intersection Rte de Mengette / Rte du Mutin /// Serrer à gauche	14:17	14:14	14:12	16:32	16:28	16:32
39,500	8,100	SÉRIGNAC	Intersection Rte du Mutin / D 286 /// Prendre à droite	14:22	14:19	14:17	16:37	16:29	16:33
41,100	6,500	SÉRIGNAC	Intersection D 286 / D 119 /// Rond-Point /// Prendre à gauche	14:22	14:19	14:18	16:37	16:34	16:35
41,400	6,200	SÉRIGNAC	D 119 /// Rond-Point /// Prendre à gauche	14:24	14:21	14:20	16:39	16:34	16:35
45,100	2,500	MONTESQUIEU	D 119 /// Séparateurs de chaussée	14:24	14:21	14:20	16:39	16:36	16:41
47,200	0,400	BRUCH	Intersection D 119 / Allée du Paravis /// Prendre à gauche /// Terre-plein central	14:30	14:27	14:26	16:45	16:36	16:44
47,400	0,200	BRUCH	Intersection Allée du Paravis / Rte de l'Albret /// Prendre à gauche	14:33	14:30	14:29	16:48	16:42	16:44
47,600	0	BRUCH	Arrivée clm/éq – Rte de l'Albret	14:34	14:31	14:30	16:49	16:46	16:45

* Horaires calculés sur la base de 46 équipes avec un départ toutes les 3 minutes

D. partielle D. cumulée	Route	Direction	Instructions	
Kilomètre 0		Bruch	DÉPART A 200 m, prendre tout droit et continuer sur D119	
0,000				
5,100		Feugarolles	 Giratoire D119 / D930 Serrer à gauche et continuer sur D930	
5,100				
0,600	D930		Feugarolles	 Ilôt central A contourner
5,700				
0,300	D930		Feugarolles	 Giratoire D930 / VC Aller tout droit et continuer sur D930
6,000				
0,100		Feugarolles	 Carrefour D930 / Rte d'Espels Tourner à gauche à 90° route étroite	
6,100				
1,800	Route d'Espels		Feugarolles	 Route d'Espels Serrer à droite
7,900				
5,000	Route d'Espels		Esplens	 Carrefour D136 / Rte d'Espels Tourner à gauche Continuer sur D136
12,900				
4,000	D136		Bruch	Carrefour D136 / D287 Tourner à droite Continuer sur D287
16,900				
6,100	D287		Callignac	Carrefour D287 / C3 Tourner à gauche Continuer sur C3 - Route étroite
23,000				

D. partielle D. cumulée	Route	Direction	Instructions	
0,180	C3		Callignac	 Pont sur L'Auvignon
23,180				
2,820	Route de L'Auvignon		Montagnac sur Auvignon	Carrefour Rte de l'Auvignon / Rte de Montesquieu Tourner à droite Continuer sur Rte de Montesquieu
26,000				
0,550	C1		Montagnac sur Auvignon	 C1 2 Ralentisseurs Serrer à gauche
26,550				
0,450	C1		Montagnac sur Auvignon	Carrefour C1 / D286 Tourner à droite
27,000				
0,300	D286		Montagnac sur Auvignon	Carrefour D286 / D7 Tourner à gauche Continuer sur D7
27,300				
3,800	D7		Moncaut	Carrefour D7 / D296 Tourner à gauche Continuer sur D296 - Route étroite
31,100				
3,800	D296		Ste Colombe en Brullhols	Place du Brullhols Prendre à gauche sur D296
34,900				
0,080	D296		Ste Colombe en Brullhols	 Rue de Palisse Ralentisseur
34,980				
0,080	D296		Ste Colombe en Brullhols	D296 Prendre à gauche sur Rue de Palisse
35,060				

D. partielle D. cumulée	Route	Direction	Instructions	
0,200 35,260	Rue de Palisse		Ste Colombe en Bruilhois	 Rue de Palisse Ralentisseur
0,240 35,500	Rue de Palisse		Ste Colombe en Bruilhois	Rue de Palisse Serrer à gauche Continuer sur Rte du Vallon de Jourdain
5,800 39,100	Route de Mengette		Sérignac sur Garonne	Carrefour Rte de Mengette / de Mutin Tourner à gauche Continuer sur Rte de Mutin
0,400 39,500	Route de Mutin		Sérignac sur Garonne	Carrefour Rte de Mutin / D286 Tourner à droite Continuer sur D286
1,800 41,100	D286		Sérignac sur Garonne	Giratoire D286 / D119 Serrer à gauche Continuer sur D119
0,300 41,400	D119		Sérignac sur Garonne	Giratoire Serrer à gauche Continuer sur D119
5,800 47,200	D119		Bruch	 Carrefour D119 / D119E Serrer à gauche - ilôt Continuer sur Allée du Paradis
0,200 47,400	Allée du Paradis		Bruch	Carrefour Allée du Paradis / de l'Albret Serrer à gauche - ilôt Continuer sur Allée de d'Albret
0,200 47,600 47,600	Allée de l'Albret		Bruch	Arrivée
ARRIVÉE				

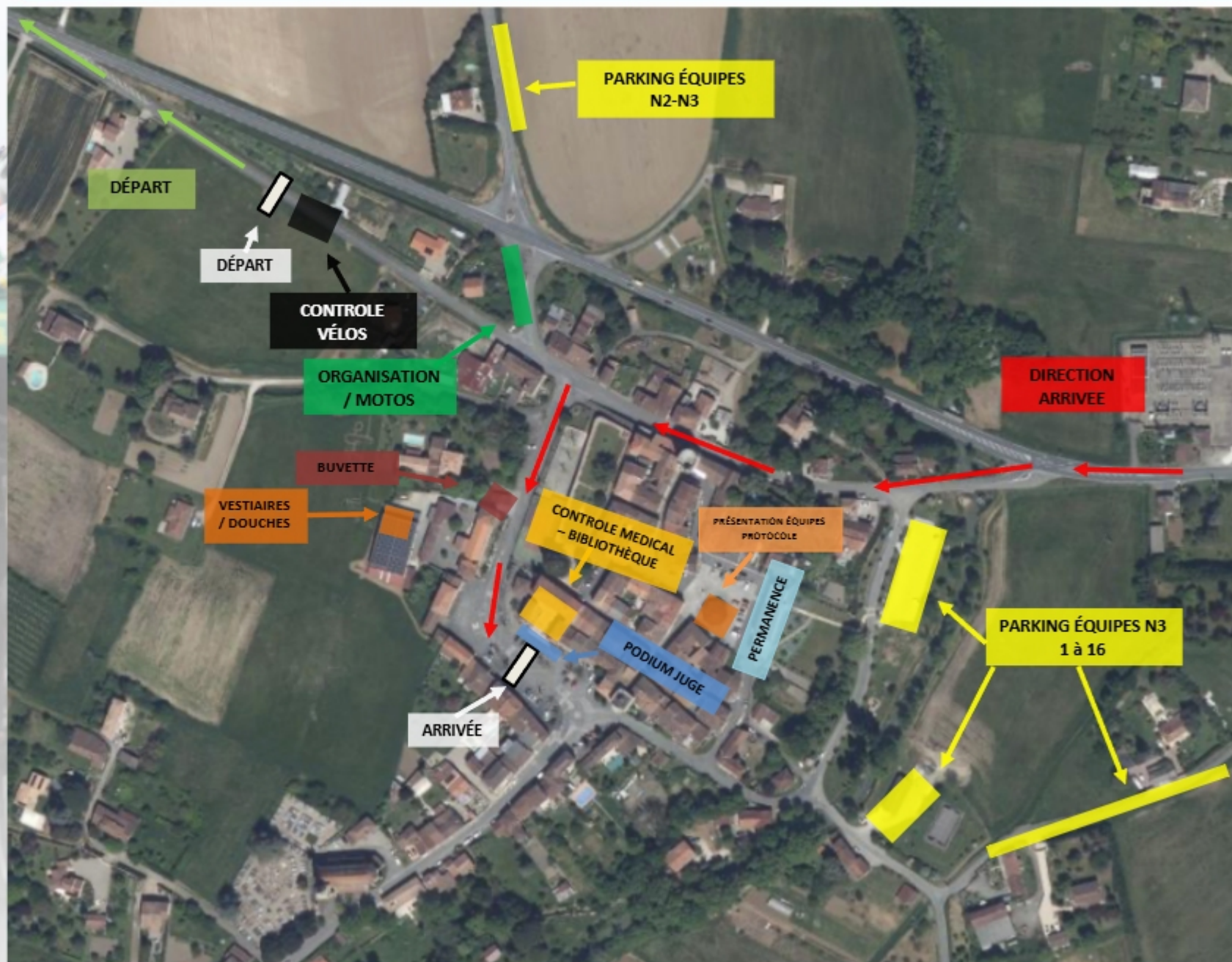
POINT DE VIGILANCE n°1

Étant donné que les parcours U19/Femmes N2 et Hommes N2/N3 ne sont pas dans le même sens, il sera essentiel d'être vigilant sur le tronçon Sainte-Colombe / Sérignac lors de la reconnaissance pour éviter toute collision.

POINT DE VIGILANCE n°2

Vu la configuration du site départ/arrivée, il sera important de respecter les parkings prévus par l'organisation.

PLAN DU SITE DEPART / ARRIVEE



Article 1 : Organisation

Le CHRONO 47 (4^{ème} manche de la **COUPE DE FRANCE HOMMES N2**, 1^{ère} manche de la **COUPE DE FRANCE HOMMES N3**, 3^{ème} manche de la **COUPE DE FRANCE FEMMES N2**, 2^{ème} manche de la **COUPE DE FRANCE U19**) est organisé par Guidon Agencis - 1050, Avenue du Docteur Jean Bru - 47000 AGEN sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). L'épreuve se dispute le vendredi 02 mai 2025 à BRUCH (47).

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
Départ : 08 h 45 Parcours : 31,300 km	Départ : 09 h 45* Parcours : 31,300 km	Départ : 13 h 30 Parcours : 47,600 km

* L'heure sera précisée lors de la réunion des DS en fonction des Wild Cards de l'organisateur
Le départ sera donné à BRUCH (47), Allée du Pervis.

Article 2 : Type d'épreuve

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
Seuls peuvent participer au classement général de la Coupe de France U19, les cyclistes français ou étrangers* titulaires d'une licence ELITE et OPEN en U19, délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année.	L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 3.66, désignée manche de la Coupe de France Femmes N2. Les licences Access ne sont pas autorisées dans les Coupes de France. L'épreuve se disputera par équipe de 4 à 6 coureuses. Le temps sur le ligne d'arrivée sera pris sur le 4 ^{ème} coureur.	Le Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes labellisées en Nationale ainsi qu'aux structures citées ci-dessous. Un coureur appartenant à la 1 ^{ère} sera inclus à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France. Ces particuliers : Les coureurs licenciés dans une structure N ayant la 1 ^{ère} sera inclus, appartiennent à un groupe sportif professionnel en début d'année et qui redescend au niveau amateur en cours d'année, ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France. L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 3.55 et 3.57, désignée manche de la Coupe de France des Clubs de Nationale 2 et 3. L'épreuve se disputera par équipe de 4 à 6 coureurs. Le temps sur le ligne d'arrivée sera pris sur le 4 ^{ème} coureur.
* Conformément à l'article 1.1.030 de la réglementation fédérale, un coureur étranger titulaire d'une licence française, résident en France et mineur à la date de l'épreuve, pourra intégrer la sélection départementale ou régionale dans le cadre de la Coupe de France U19.	Equipes participantes : - Équipes labellisées « Nationale 2 Femmes » ; - Sélections régionales, (Hors Effectif N1/N2) ; - Sélections départementales, (Hors Effectif N1) ; - Sélections départementales (hors effectif N1/N2) ; - Individuelles de clubs (listées haut-niveau et Espoirs), n'appartenant pas aux structures labellisées N1 et N2. La constitution d'équipes Mixtes n'est pas autorisée sur les épreuves de Coupes de France, sauf pour les Contre la Montre par équipes.	Equipes participantes : - Équipes de clubs ; - Structure N d'un niveau inférieur à l'épreuve ; - Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à
Nombre de coureurs : 5 à 6 coureurs par équipe avec le temps pris sur le 4 ^{ème} coureur de l'équipe.	Equipes participantes : - Comité régional FFC ; - Comité départemental du lieu de l'organisation de l'épreuve ; - Intégration des sélections départementales (nombre de 4 sélections départementales maximum) ; - Quatre équipes étrangères maximum et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accord frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales. NB : La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs issus des CR ultra-marins et de Corse. Pour les CR de métropole, la participation à 3 coureurs et moins n'est pas possible. Ces dispositions ont	Wilds Cards - Chaque organisateur a la possibilité de retenir des structures appelées « Wilds cards » et ce choix appartient à chaque organisateur dans le respect des conditions réglementaires définies ci-dessus et dans la limite de 30 équipes maximum participantes. - Équipes de clubs ; - Structure N d'un niveau inférieur à l'épreuve ; - Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à

été validées par le Conseil fédéral du 22 janvier 2021.

L'organisateur et validées par la DTN (clubs, comités départementaux, équipes mixtes, etc...) ;
- 4 équipes étrangères maximum et dans la limite de 6 équipes étrangères dans les zones avec accords frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.

Les N2 Femmes auront l'obligation de participer à l'ensemble des 5 manches de la Coupe de France National Femmes

des structures de niveau supérieur et à des structures déjà participantes) ;
- Clubs étrangers, dans la limite de 4 structures maximum et ou dans le respect des accords frontaliers. Ces clubs étrangers ne pourront pas être des équipes continentales étrangères déclarées à l'UCI.

Les structures définies ci-dessus n'entrent pas dans le classement par équipes de chaque épreuve et dans le classement évolutif par équipes de la Coupe de France

Dispositions particulières : compte-tenu que le CLM par équipes n'est pas une épreuve à confrontation directe et dans une perspective de formation des coureuses à cette spécialité, la constitution d'une équipe mixte avec des coureurs / coureuses appartenant à des clubs déjà représentés est possible.

Article 3 : Répartition des points pour la CDF

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE FRANCE U19, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1 ^{ère} équipe, 50 à la 2 ^{ème} équipe, 45 à la 3 ^{ème} équipe, 40 à la 4 ^{ème} équipe, 35 à la 5 ^{ème} équipe, 32 à la 6 ^{ème} équipe, 29 à la 7 ^{ème} équipe, 26 à la 8 ^{ème} équipe, 23 à la 9 ^{ème} équipe, 21 à la 10 ^{ème} équipe, 20 à la 11 ^{ème} équipe, 19 à la 12 ^{ème} équipe, 18 à la 13 ^{ème} équipe... Aussi, un classement général individuel sera réalisé sur la manche. Cela concerne tous les coureurs ayant pris le départ de l'épreuve. 35pts - 30pts - 25pts - 22pts - 20pts - 18pts - 16pts - 15pts - 14pts...	Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE FRANCE FEMMES N2, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel. La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1 ^{ère} équipe, 40 à la 2 ^{ème} équipe, 35 à la 3 ^{ème} équipe, 32 à la 4 ^{ème} équipe, 30 à la 5 ^{ème} équipe, 28 à la 6 ^{ème} équipe, 26 à la 7 ^{ème} équipe, 24 à la 8 ^{ème} équipe, 22 à la 9 ^{ème} équipe, 21 à la 10 ^{ème} équipe, 20 à la 11 ^{ème} équipe, 19 à la 12 ^{ème} équipe, 18 à la 13 ^{ème} équipe... Pour les Contre la Montre par équipes, aucun point ne sera attribué au classement individuel de chaque coureur.	Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE FRANCE des clubs de Nationale 2 et 3, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel. La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1 ^{ère} équipe, 40 à la 2 ^{ème} équipe, 35 à la 3 ^{ème} équipe, 32 à la 4 ^{ème} équipe, 30 à la 5 ^{ème} équipe, 28 à la 6 ^{ème} équipe, 26 à la 7 ^{ème} équipe, 24 à la 8 ^{ème} équipe, 22 à la 9 ^{ème} équipe, 21 à la 10 ^{ème} équipe, 20 à la 11 ^{ème} équipe, 19 à la 12 ^{ème} équipe, 18 à la 13 ^{ème} équipe, 16 à la 14 ^{ème} équipe, 15 à la 15 ^{ème} équipe, 14 à la 16 ^{ème} équipe, 13 à la 17 ^{ème} équipe, 12 à la 18 ^{ème} équipe, 11 à la 19 ^{ème} équipe, 10 à la 20 ^{ème} équipe, 9 à la 21 ^{ème} équipe, 8 à la 22 ^{ème} équipe... Pour les Contre la Montre par équipes, aucun point ne sera attribué au classement individuel de chaque coureur.

Article 4 : Engagements

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des comités régionaux et des clubs « National », les structures et clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager obligatoirement par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J - 6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des titulaires et des remplaçants (8 titulaires et 3 remplaçants pour les U19 // 6 titulaires et 3 remplaçants pour les CDF Femmes N2 et Hommes N2/N3)		
Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil cicle web.		
Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.		
Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des et des remplaçants, seront traités par le président de jury de l'épreuve en accord avec la FFC.		
Engagement : 10€ par coureur(e)		

Article 5 : Permanences, réunions et présentation

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
La permanence se tiendra la veille, le jeudi 1 ^{er} mai 2025 à partir de 14 h 30 – Espace des Deux Tours – Salle Bourguine de Castillon – 47 130 Bruch		
La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée le même jour à 16 h à l'Espace des Deux Tours – Salle Bourguine de Castillon – 47 130 Bruch		
A partir de 16 heures 30, les équipes devront participer à la présentation des équipes sur la Place Bertrand Lamothe. L'ordre de passage se fera selon l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France au 1 ^{er} mai 2025 en commençant par les U19. Les formations devront se présenter au complet et en tenue de l'équipe. Les cadeaux prévus par le comité d'organisation avec le concours des partenaires seront uniquement remis aux équipes présentes au complet lors de cette réception.		
Pré-contrôle du matériel : un arbitre se tiendra le 1 ^{er} mai 2025 à partir de 14h30 à la disposition des équipes place Bertrand Lamothe pour un pré-contrôle. Ce pré-contrôle ne dispense en rien du contrôle le jour de l'épreuve.		
La permanence le vendredi 02 mai 2025 se tiendra à Bruch, Espace des Deux Tours – Salle Bourguine de Castillon jusqu'à 17h30.		

Article 6 : Itinéraires-Horaires

Le programme vous informe sur le déroulement de l'épreuve, avec l'itinéraire, les principales localités traversées, les horaires de passage. Les kilomètres sont donnés à titre indicatif et ne correspondent pas forcément à chaque compteur de véhicule. En raison de la privatisation des routes, la mise en place des déviations se fera 30 minutes avant le départ de la 1^{re} équipe U19 le matin soit à 08 h 15 et 30 minutes avant le départ de la première équipe Homme N3 l'après-midi soit à 13 h 00. Par conséquent, les équipes qui voudront rejoindre le départ sont invitées à prendre leurs dispositions sinon elles seront obligées d'emprunter les déviations mises en place selon l'arrêté préfectoral. Il en sera de même pour les équipes qui souhaitent partir avant l'arrivée de la dernière équipe.

Le régime de circulation demandé pour la course est un usage privatif de la chaussée signé par les maires et le président du Conseil Départemental.

Article 7 : Parkings / Zone départ

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
Les équipes devront se garer sur les parkings prévus à cet effet et déterminés lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur les zones qui leur ont été affectées. Des containers seront mis à leur disposition afin de laisser le site propre. Le zone de départ se situe Allée du Parvix (D 119 E), les équipes devront respecter le cheminement pour s'y rendre, selon leur ordre de départ.		

Article 8 : Ordre de départ

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
L'ordre de départ des équipes se fera dans les conditions ci-après		
1- Les équipes invitées à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres ;		
2- Les équipes non classées à la Coupe de France partiront en second selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres ;		
3- Les équipes classées à la Coupe de France partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la manche précédente.		
Le départ des équipes sera donné toutes les 3 minutes. Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le/la 4 ^{ème} coureur(e) dans le cadre des CDF U19 - Femmes N2 et Hommes N2 ainsi que sur le 3 ^{ème} coureur dans le cadre de la CDF Hommes N3 et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.		
Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 4 coureurs (3 coureurs pour la CDF Hommes N3), aucun point ne serait distribué.		
Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le jury des arbitres en concertation avec l'organisateur.		
L'emploi du matériel spécifique au contre la montre est autorisé.		

Article 9 : Ravitaillement

Aucun ravitaillement ne sera autorisé. En cas de températures extrêmes, le Jury des Commissaires pourra déterminer d'une zone de ravitaillement à pied qui sera annoncée lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Article 10 : Dépannage

Le dépannage sera assuré par le véhicule technique des équipes.

Article 11 : Fléchage

L'itinéraire sera matérialisé par les panneaux de circulation temporaire du service des routes du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne (panneaux flèches noires sur fond jaune). Le fléchage sera uniquement aérien. Les distances kilométriques (panneaux Crédit Mutuel) seront indiquées par des panneaux situés sur la droite de la chaussée indiquant les 50km-40km-30km-20km-10km-5km-4km-3km-2km-1km-500m restants.

Article 12 : Temps intermédiaire

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
La prise du temps intermédiaire se fera au Km 22,150 à MONTAGNAC-SUR-AUVGNON		La prise du temps intermédiaire se fera au Km 25,800 à MONTAGNAC-SUR-AUVGNON et au Km 35,100 à SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS

Ces informations seront annoncées en direct sur radio-tour et seront à retrouver sur le site du prestataire de chronométrage.

Article 13 :

Le collége des arbitres se réserve le droit de statuer sur des points non prévus au règlement.

Article 14 : Sécurité

La sécurité sera assurée par les forces de Gendarmerie (EDSR et brigades) avec le concours de motos civiles et des signaleurs de l'organisation.

Article 15 : Service médical

Le service médical sera assuré par le Dr NIAMKE. Deux ambulances de la société Ambulances Agenaises seront positionnées par ce dernier. Elles seront en mesure d'intervenir sur la parcours.

Article 16 : Radio Tour

Les informations (dont les temps réalisés) seront émises par Radio Tour sur la fréquence 150,875 MHz.

Article 17 : Départ

Le départ est donné de 3 minutes en 3 minutes. L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé.
Chaque équipe devra se présenter un quart d'heure avant son départ dans la zone d'attente prévue derrière la rampe de lancement pour le contrôle de matériel.

Article 18 : Dérivation

A l'arrivée, les véhicules suivants seront déviés à droite à 20 m avant la ligne d'arrivée pour la CDF U19-Femmes N2 et à gauche à 500m de la ligne d'arrivée pour la CDF Hommes N2/N3. **Le passage sur la ligne est strictement interdit pour les véhicules suivants.**

Article 19 : Contrôle anti-dopage

Le contrôle médical sera situé à la Bibliothèque municipale, 169 Route de l'Albret - 47 130 BRUCH. L'accès se fera par un cheminement spécifique mis en place depuis la ligne d'arrivée.

Article 20 : Cérémonie protocolaire

Pour la cérémonie protocolaire, les équipes suivantes devront se présenter en zone mixte immédiatement après l'arrivée :

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
- Les 3 premières équipes du classement de l'épreuve ; - L'équipe leader de la Coupe de France U19 à l'issue de la manche ; - Le leader du classement général individuel à l'issue de la manche.	- Les 3 premières équipes N2 Femmes de l'épreuve ; - L'équipe leader de la Coupe de France N2 Femmes à l'issue de la manche ; - Le leader du classement général individuel de la Coupe de France Femmes N2 à l'issue de la manche.	- Les 3 premières équipes N2 et N3 Hommes de l'épreuve ; - L'équipe leader de la Coupe de France N2 et N3 Hommes à l'issue de la manche ; - Le leader du classement général individuel de la Coupe de France à l'issue de la manche.

Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossard distinctif sous cadre sera remis au leader du classement individuel de la Coupe de France si ce dernier est présent.

Des casquettes de leader seront remises à l'équipe leader du classement évolutif par équipes.

Article 21 : Prix équipes

U19	Femmes N2	Hommes N2/13
L'ensemble des prix est de 545 € sur 10 équipes Arrivée : 131 € à la 1^{ère} place, 98 € à la 2^{ème}, 66 € à la 3^{ème}, 53 € à la 4^{ème}, 46 € à la 5^{ème}, 39 € à la 6^{ème}, 33 € à la 7^{ème}, 29 € à la 8^{ème}, 26 € à la 9^{ème}, 24 € à la 10^{ème} Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.	L'ensemble des prix est de 1 287 € sur 15 équipes Arrivée : 269 € à la 1^{ère} place, 165 € à la 2^{ème}, 113 € à la 3^{ème}, 103 € à la 4^{ème}, 97 € à la 5^{ème}, 82 € à la 6^{ème}, 72 € à la 7^{ème}, 62 € à la 8^{ème}, 62 € à la 9^{ème}, 62 € à la 10^{ème}, 40 € à la 11^{ème}, 40 € à la 12^{ème}, 40 € à la 13^{ème}, 40 € à la 14^{ème} et 40 € à la 15^{ème}. Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.	

Article 22 : Environnement

Les concurrents et leur encadrement doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des règlements FFC et des dispositions légales en vigueur.

Article 23 : Droit à l'image

Afin de permettre la diffusion et la promotion du Contre-la-Montre par équipes et en particulier du Chrono 47, chaque équipe et en conséquence chacun des concurrents qui la compose, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise la FFC et l'organisateur du Chrono 47 à reproduire ou à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses images sur tout support existant ou à venir.



CONTACTS

ORGANISATION

LE GUIDON AGENAIS

Responsable du Comité d'Organisation

GASTOU Catherine
Tél : 06.07.96.64.60
Mail : nico.coudray@free.fr

Directeur de course

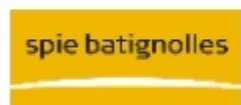
MAURI Grégory
Tél : 06.43.58.84.11
Mail : greg.mauri001@gmail.com



Liste des hôpitaux

Hôpital Saint Esprit - Route de Villeneuve - AGEN	05.53.69.70.71
Clinique Esquirol - Saint Hilaire - 1 Rue du Dr et Mme Delmas - AGEN	05.53.47.47.47
Centre Hospitalier - 80 Allée d'Albret - NERAC	05.53.97.61.00

Crédit Mutuel



/malet



SUD OUEST



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest





RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>